

COMPTE – RENDU DE REUNION

**LES SALLES SUR
VERDON**

19/10/10

Personnes présentes :

OJ ➔ élaboration du PLU :

**Réunion de concertation
publique n°1**

« Orientations générales du
PLU »

- M le Maire et la commission urbanisme municipale
- Bureau d'études BEGEAT (PY MATHIEU & G. CAM)
- Un public de 20 personnes est présent ce soir.

Plan Local d'Urbanisme des Salles Sur Verdon

Réunion de concertation publique - Réunion n°1

Orientations générales du PLU

- 17h30 : Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire qui rappelle quelques points cruciaux relatifs au PLU :
 - a) La démographie est l'un des enjeux les plus importants du PLU : nous sommes 4000 en été, et près de 200 le reste de l'année : notre volonté est de ne pas dépasser le seuil des 4000.
 - b) Le PLU vise à protéger l'environnement naturel et paysager, ainsi que la biodiversité recensée sur le territoire communal.
 - c) Le PLU répond à la volonté municipale de faire vivre le village toute l'année : le PLU favorisera le développement des activités économiques et de l'emploi dans le village.
 - d) Le PLU proposera le développement d'une future zone d'habitat intégrée au village et si possible habitée à l'année (éviter la résidence secondaire).
 - e) Le PLU propose un pôle environnemental à La Bastide, secteur qui pourrait faire l'objet d'une acquisition soit par le Conseil Général, soit par le conservatoire du littoral.
- Enfin, Monsieur le Maire rappelle que les habitants sont invités à se prononcer sur ces premières orientations de PLU.
- Le cabinet d'urbanisme BEGEAT présente un diaporama intitulé : « *Orientations générales du PLU* » composé de 21 diapositives (durée 30 minutes). Ce diaporama passe en revue les grands enjeux du PADD des Salles sur Verdon, puis présente l'esquisse du zonage du PLU.
 - Fin de la présentation du diaporama - ouverture du débat avec le public.
 - Le public est invité à poser des questions, la Commune assistée du bureau d'études répond aux questions des administrés.

1. Première intervention relative au stationnement, et notamment celui des campings cars

Réponse de la commune :

L'un des enjeux du PLU consiste à canaliser le stationnement sur l'ensemble du territoire communal. Les parkings sauvages doivent être stoppés. C'est pourquoi le PLU proposera des emplacements réservés au stationnement des véhicules. Quant aux campings cars, un récent emplacement municipal vient de s'ouvrir.

2. seconde intervention relative au zonage des campings (Nh) et à la bande des 100 m

Réponse de la commune :

La bande des 100 mètres est calculée à partir de la côte 482 : les campings existants situés dans cette bande seront classés en zone Nh, limitant toute extension.

3. intervention relative au projet environnemental de La Bastide

Réponse de la commune :

Ce projet sera inscrit au PLU. Des études vont être mises en route avec le conseil général ou bien le conservatoire du littoral pour une éventuelle acquisition.

4. intervention relative à la concertation avec les communes voisines

Réponse de la commune :

Les communes voisines sont invitées aux réunions des Personnes Publiques Associées et le projet de PLU qui sera arrêté en conseil municipal leur sera communiqué : les communes voisines auront 3 mois pour donner leur avis sur le projet de PLU des Salles. D'autres personnes publiques associées sont également sollicitées telles que le Parc Naturel du Verdon, l'Etat, le Conseil Général...

5. intervention relative à la préservation des terres agricoles alors qu'il n'y a plus d'agriculteurs

Réponse de la commune :

Le PLU propose une vision à long terme : le PLU doit préserver les terres possédant un potentiel agricole, même si la terre n'est pas cultivée aujourd'hui. Ce potentiel agricole doit être considéré comme une ressource précieuse. Dans un futur (peut être pas si lointain) les terres agricoles devront être remises en culture afin de lutter contre les exportations trop coûteuses en transport, en énergie..., afin de produire à proximité des villages et des bassins de vie (circuits courts), afin d'assurer une production agricole locale et une agriculture paysanne. Si le PLU ne préserve pas le peu de terres agricoles qu'il reste dans notre département, nous courrons à la catastrophe. C'est pourquoi les grands enjeux nationaux en matière d'agriculture consistent à protéger les terres à potentiel agricole : la loi SRU, la loi de modernisation de l'agriculture, le Grenelle I et II...

Fin de la réunion : 19H00

Conclusion : Les avis sont favorables aux orientations générales du PLU.